



Solde commande non livrée

Par Virginie32160

Bonjour,

Je souhaiterais avoir un conseil juridique sur le règlement d'une commande non livrée. Le 12 mai je commande une piscine bois sur internet avec un délai de livraison de 30 jours. Je choisis le règlement en 3 fois sans frais par carte bancaire. Le 08 juin, je suis livrée de l'ossature bois mais pas des fournitures (liner, pompe à filtration, tuyauterie, etc...). Le 10 juin, je suis informée par mail que la palette contenant les fournitures quittera l'entrepôt le 15 juin et me sera livrée quelques jours plus tard. Seulement depuis je n'ai jamais été livrée, ils ne répondent plus par téléphone et par mail, ils me répondent un coup qu'il manque une pièce, un coup que le livreur est débordée mais que je vais bientôt être livrée. De ce fait, j'ai bloquée le dernier règlement, en les sommant de me livrer dans les plus brefs délais. Aujourd'hui, ils me menacent de me fichier à la banque de France pour incidence de paiement si je ne paye pas immédiatement (il faut savoir qu'entre temps, j'ai dû faire opposition sur ma carte bancaire pour cause de fraude)..

Ai-je un recours quelconque ?

Merci par avance pour votre aide.

Cordialement.